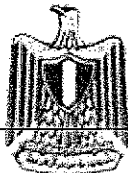


ASSEMBLEE DU PEUPLE

Le Président

**Allocution du Dr. Ahmed Fathi Sorour  
Président de l'Assemblée du Peuple d'Égypte  
à la Séance Inaugurale de la Conférence Internationale  
des Juristes de la Méditerranée  
Le Caire, Le 10 Octobre 2009**

---



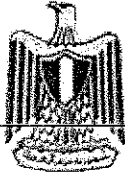
ASSEMBLEE DU PEUPLE

Le Président

**Mesdames, Messieurs,**

C'est avec le plus grand plaisir que je vous souhaite la bienvenue aujourd'hui ! J'ai eu l'honneur d'être parmi vous à Nice, en juin 2008, lors de la première Conférence des Juristes de la Méditerranée, et me voici encore plus heureux vous accueillant au Caire à la deuxième Conférence sur les apports du Droit continental à la lutte contre la crise économique mondiale, dans le cadre de la continuation des efforts de la Fondation pour le Droit Continental pour la diffusion de ce Droit.

Dans deux semaines à peu près, 80 ans se seraient écoulés depuis la grande dépression financière américaine de 1929, et plus d'un an et demi depuis le début de la crise du « subprime », également américaine. Cette dernière crise frappe surtout, nous le ressentons tous, par sa rapidité et son enchaînement, non seulement les pays développés, mais également ceux en développement et les pays les moins riches. La crise immobilière américaine s'est transformée en crise financière et bancaire, elle-même entraînant une crise économique mondiale avec des risques de récession aux États-Unis, en Europe, et partout ailleurs.

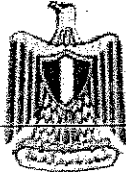


ASSEMBLEE DU PEUPLE

Le Président

Vous l'aurez vu venir dans ma petite introduction chronologique, et justement, cette crise n'épargne personne ni aucun pays ! D'après les toutes dernières prévisions de l'Organisation des Nations Unies, le produit mondial brut chutera de 2,6% en 2009, fléchissement sans pareil depuis la Seconde Guerre Mondiale. L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture prévoit qu'en raison de la crise, le nombre de personnes sous-alimentées et souffrant de la faim dans le monde franchira le seuil sans précédent du milliard. Les pays en développement, bien qu'ils ne soient pas à l'origine de cette crise, n'en subissent pourtant pas moins les répercussions de plein fouet. Les avancées réalisées ces dernières années dans les domaines économique et social, en particulier au regard des objectifs de développement arrêtés sur le plan international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le Développement, sont désormais compromises dans les pays en développement, et surtout les moins avancés d'entre eux.

Les appels de secours qui se sont fait ouïr partout à cause de cette crise ont ouvert des débats entre politiciens et économistes,



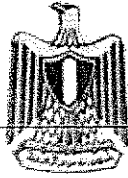
ASSEMBLEE DU PEUPLE

Le Président

avec pour objectif de trouver les moyens de s'en sortir. Ils ont aussi ouvert le feu sur les dirigeants des banques et des sociétés d'assurance qui avaient agi dans leurs propres intérêts en accordant des prêts excessifs à des clients très risqués. Mais ces appels de secours ont surtout ouvert les yeux des juristes sur les failles des mécanismes de régulation des systèmes actuellement en place. Que j'aurais donné pour que ces appels n'aient été que les sirènes d'alarme qui auraient dû nous alerter de l'avènement d'une crise d'une si importante envergure !

Mieux vaut tard que jamais, dit-on ! Et nous voici réunis aujourd'hui par la Fondation pour le Droit Continental avec, à l'esprit, ce même objectif de remédier à la crise économique et d'en prévenir de nouvelles.

Notre Droit continental, qui s'applique aujourd'hui dans 60% des pays, dans six des huit pays les plus riches du monde, et qui concerne les deux tiers de la population mondiale, est souvent critiqué pour n'être pas suffisamment adapté à la rapidité du commerce et aux exigences des affaires. Certaines pratiques en Droit et Économie vont expliquer les bonnes ou mauvaises

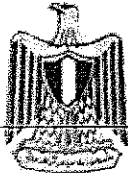


ASSEMBLEE DU PEUPLE

Le Président

performances de croissance des pays par l'adoption de systèmes légaux différents, notamment celui du Droit écrit appliqué en Europe (Droit continental) et celui dit de « Common Law », ou le Droit coutumier dit Droit Anglo-saxon" Ainsi, les systèmes juridiques vont être quantifiés et synthétisés dans des indicateurs qui démontreraient que le Droit coutumier est plus efficient, plus favorable au marché, aux contrats privés ou à la croissance que le Droit civil qui serait plus formaliste, plus lent, dépendant des gouvernements ou moins équitable.

En réalité, le Droit continental est un Droit axé sur la prévention des litiges, la sécurité juridique, la protection des transactions, et l'efficacité. Il repose sur un raisonnement a priori, sur des règles connues à l'avance plutôt sur le raisonnement a posteriori ou les règles dégagées a posteriori par le juge dans la Common Law, ou le Droit coutumier anglo-saxon. Ces caractéristiques sont plutôt largement appréciées dans les situations de difficulté telle la crise économique mondiale actuelle. Notre Droit n'est pas nécessairement une source de rigidité. Il cherche au contraire à sécuriser les contrats, à réduire les risques de différends, et à assurer l'exécution efficace des obligations des parties. Il est stabilisateur en ce qu'il crée une balance bienvenue entre liberté individuelle et d'entreprendre et sécurité des tiers. Il introduit



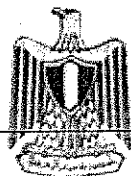
ASSEMBLEE DU PEUPLE

Le Président

des principes tels celui de « bonne foi » et de « bon père de famille », notions qui limitent pour la mieux protéger la liberté.

Il est temps donc pour les pays de Droit continental de s'unir et de travailler dans le sens d'une convergence en identifiant et mettant en évidence des éléments communs, afin de ressortir avec des recommandations qui contribuent à un déblocage multilatéral de la crise actuelle, qui renforcent la capacité de récupération des pays d'éventuelles crises futures, et qui prouvent une fois de plus les mérites de leur système de Droit.

Mais il faut se méfier des passionnés de magie qui pensent, et essayent de convaincre, que les pays peuvent passer d'un système établi depuis de longues années à un système nouveau par un coup de baguette magique. Ils oublient que toute transformation de système suppose un changement de comportements, une profonde transformation des mentalités, et que ceci ne s'accomplit pas du jour au lendemain. Et même s'il peut paraître facile de transférer des systèmes juridiques « sur le papier », le problème de les faire appliquer demeure, en raison des ressources limitées, de la corruption des institutions en charge de cette application, et de la faiblesse des agences de régulation.

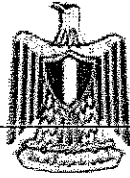


ASSEMBLEE DU PEUPLE

Le Président

L'État en son sens large a un rôle particulièrement important dans ce processus; c'est. le rôle de responsable de l'intérêt collectif qui s'impose aux intérêts catégoriels ou fractionnels qui se manifestent au sein d'une société. Il est ainsi d'une part le créateur des règles et, d'autre part, le responsable du contrôle de leur mise en œuvre.

Mesdames, Messieurs, la crise économique, on l'a tous vu, est née d'une dérèglementation à outrance, d'un libéralisme excessif et d'un désengagement du Droit et de l'État. Elle est consécutive notamment à d'énormes lacunes dans la réglementation, la supervision et le contrôle du secteur financier, ainsi qu'aux déficiences des dispositifs de surveillance et d'alerte rapide en place. Ces défaillances réglementaires, aggravées par un recours excessif à l'autoréglementation des marchés, un manque de transparence et d'intégrité financière et des comportements irresponsables, ont ouvert la voie à la prise de risques excessifs et à une hausse non viable des cours des actifs, à un recours déraisonnable au levier financier, et à une forte hausse de la consommation alimentée par l'accès facile au



ASSEMBLEE DU PEUPLE

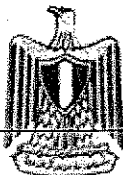
Le Président

crédit. Tous sont des mécanismes d'incitation privilégiant les résultats à court terme.

La crise a conduit à l'érosion chez le grand public de la confiance inspirée par les institutions financières. La principale leçon à en tirer est que le système de régulation des marchés doit être redéfini dans le sens d'une meilleure gouvernance et, notamment, d'une plus grande transparence. Au niveau international, il est indispensable de repenser le rôle, l'architecture et la gouvernance de la globalisation économique et financière, de privilégier une approche coopérative, et de renforcer la réglementation, d'une manière assez pesée, et la supervision du système financier par le Droit au regard des innovations financières récentes. Il convient donc que les pays mettent en place un État stratège, dépourvu de rôle direct dans la production, mais capable de mieux planifier, piloter et réguler l'économie.

Dans un premier pas sur cette voie, les gouverneurs des banques centrales de 27 grands pays se sont accordés le mois dernier sur un ensemble de mesures pour renforcer la régulation et la supervision du secteur bancaire, touché par la crise financière. Ces mesures devraient « réduire de manière substantielle la



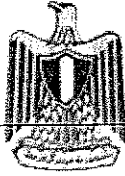


ASSEMBLEE DU PEUPLE

Le Président

possibilité et l'ampleur des tensions économiques et financières », selon la Banque des Règlements Internationaux (BRI) basée à Bâle. L'accord met sur les rails et améliore les mesures « Bâle II » révisées, qui imposent aux banques un renforcement de leur capital et remédient aux défauts mis en évidence par l'effondrement des marchés financiers l'an dernier. D'après cet accord, les banques devront agir promptement pour relever le niveau et la qualité de leur capital à hauteur des nouvelles règles, mais de manière à promouvoir la stabilité des systèmes bancaires nationaux et de l'ensemble de l'économie.

Nous saluons un tel pas. Mais j'insiste qu'il faille veiller à ce qu'il n'engendre un resserrement du crédit, qui provoquerait un ralentissement de l'activité économique, une explosion du chômage, une contraction de la consommation, et une forte baisse des profits des entreprises. Il faut donc réguler, mais de façon rationnelle. D'autre part, réguler en ce moment de crise aiderait à relever l'économie certes. Mais trop réguler ne réussirait qu'à asphyxier une économie qui est déjà largement essoufflée. Et le relâchement éventuel qui s'en suivra conduirait nécessairement à une crise qui pourrait être encore plus grave !



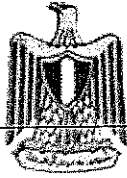
ASSEMBLEE DU PEUPLE

Le Président

Tout est donc question de « timing » et de contrôle. Le contrôle ici se dédouble : il s'agit, d'une part, d'un autocontrôle de l'État pour le respect de ses engagements et, d'autre part, d'un contrôle par l'État des différents acteurs économiques.

Dans l'exemple que j'ai pris des mesures Bâle II, à supposer qu'un pays ne respecterait pas son engagement d'obliger ses banques à augmenter leurs fonds propres, ceci romprait la concurrence équitable entre les entreprises de ce pays et celles des autres pays qui ont respecté leurs engagements, puisqu'il aurait pour effet de rendre les crédits de ces derniers plus onéreux et la possibilité d'y faire des affaires plus difficile. Certes chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement économique et social, mais il faudra que nous œuvrions de manière solidaire à l'élaboration d'interventions globales dynamiques, coordonnées et intégrées pour faire face à la crise, dans la mesure de nos capacités et responsabilités respectives.

Il y a un peu plus d'un an, à Nice, les participants à la première conférence des Juristes de la Méditerranée s'étaient fixés comme objectif de réfléchir à un instrument permettant d'améliorer le taux de recouvrement des créances commerciales



ASSEMBLEE DU PEUPLE

Le Président

dans le bassin méditerranéen. Ils s'étaient accordés de proposer l'idée de la diffusion de la procédure d'Injonction de Payer Euro-Méditerranéenne (IPEM). Cette année, ils sont invités à essayer de promouvoir le rapprochement des législations nationales de la Méditerranée par son intermédiaire, mais également à étudier l'intérêt de mettre en place une Cour d'Arbitrage Euro-Méditerranéenne. Et encore...

Nous sommes convaincus que ce dialogue des Droits sera source d'enrichissement mutuel sur les deux rives de la Méditerranée. Nous avons tous des enseignements à en tirer. Beaucoup a été fait. Mais beaucoup reste encore à entreprendre. Et je suis heureux que les professionnels du Droit que vous êtes aient pris l'initiative de réfléchir ensemble à la meilleure façon de renforcer la dimension juridique dans les relations euro-méditerranéennes. Je suis donc particulièrement heureux de participer à cette deuxième conférence des Juristes de la Méditerranée, et j'espère qu'au terme des trois jours de débats qui nous attendent, nous nous serons fait une idée plus précise de ce que nous devrions faire individuellement et collectivement face à cette crise. Essayons de l'inverser, et d'en faire l'occasion de réaliser de réels progrès dans nos sociétés, de remédier aux déséquilibres et inégalités existants, et de construire de



ASSEMBLEE DU PEUPLE

Le Président

nouveaux systèmes basés sur la transparence et la bonne gouvernance, dans l'intérêt de tous nos pays.

Mesdames, Messieurs, je ne vous retiendrai pas plus longtemps. Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite une convention fructueuse, et surtout riche d'idées sur la manière dont nous pourrions travailler pour lutter contre la crise économique.

\* \* \*